POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne

n° 293

mai 2018 - 6 €

LES BONNES PRATIQUES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

■ La spécificité montagne s'invite dans le projet de loi Elan

S71909/STOCK.ADOBE.COM

◀ Les prémices de la politique agricole commune post 2020

EMMANUEL FRADIN

◀ Entretien avec Philippe Wahl : « La Poste se renouvelle au service de tous, partout, tous les jours »

NUMÉRO 293
MAI 2018

À LA UNE : L'économie circulaire est un modèle économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et qui s'inspire notamment des notions d'économie verte, d'économie de la fonctionnalité (de plus en plus appelée « économie de l'usage »), de l'économie de la performance et de l'écologie industrielle. L'ANEM promeut ce modèle depuis longtemps. Axe majeur du plan « climat », la feuille de route de l'économie circulaire du gouvernement vient d'être publiée après plusieurs mois de consultation.

Photo : eteimaging/stock.adobe.com

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

@AnemMontagne

ÉDITORIAL | ANNIE GENEVARD, *secrétaire générale de l'ANEM, députée du Doubs*

« LA GOUVERNANCE MONTAGNE EN AVANT »

Assemblée nationale 2015

Ce mois-ci, les comités de massif seront enfin installés, les commissions permanentes constituées et les présidents élus. Les dynamiques de massif vont donc pouvoir reprendre, sous l'impulsion de ces comités, dont nombre de représentants sont de nouveaux élus. Et ce ne sont pas les sujets qui vont leur manquer.

Certaines commissions sont déjà au travail, notamment celles sur l'urbanisme qui doivent traiter au plus vite les dossiers de demandes UTN (unités touristiques nouvelles) accumulées. Le comité des Pyrénées devrait, pour sa part, se prononcer sur les introductions d'ours en Béarn, sujet hautement sensible. Les comités devraient aussi s'employer à identifier des stratégies qui leur sont propres et dont les actions auraient vocation à s'inscrire dans le prochain cadre de programmation des fonds structurels de l'Union européenne.

Et surtout, la mise en place des comités de massif permet d'achever la composition du Conseil national de la montagne, instance de concertation et d'orientation essentielle pour transmettre son impulsion à la politique de la montagne. Le voici désormais au complet et prêt à se réunir.

Ces instruments essentiels de la gouvernance montagne maintenant remis sur les rails, je forme le vœu que les sujets montagne retrouvent, enfin, non pas une voix qu'ils n'ont fort heureusement jamais perdue (en bonne partie grâce à l'ANEM), mais une écoute et une compréhension (c'est-à-dire une prise en compte effective et pertinente) dont ils ont bien besoin.

SOMMAIRE

7 DOSSIER

L'économie circulaire

- Repères : une urgence pour l'humanité
- L'ANEM s'engage pour l'économie circulaire
- Les 50 mesures du gouvernement pour une économie 100 % circulaire
- L'ANEM sur tous les fronts à Mountain Planet
- Voreppe fait un choix durable pour la biomasse et le solaire avec Veolia
- Éric Fournier : « L'économie circulaire est au cœur de notre plan régional »
- Nicolas Raynaud : « L'économie circulaire est intimement liée aux activités de montagne »
- Guillaume Malochet : « L'auto-déneigement, une illustration concrète de l'économie circulaire »

3 ACTUALITÉ
La spécificité montagne s'invite dans le projet de loi Elan
Veolia présente son campus aux élus
Serge Morvan nommé nouveau commissaire à l'égalité des territoires
Les montagnards se projettent dans l'avenir
Isula Muntagna, le magazine de la montagne corse

4 TOURISME
Un partenariat ANEM/ANCV en faveur du tourisme social
L'ANEM dans les Vosges pour parler du tourisme en montagne

5 L'ENTRETIEN
Philippe Wahl : « La Poste se renouvelle au service de tous »

5 L'ACTUALITÉ DES MASSIFS

12 AGRICULTURE
L'ANEM se prépare pour la PAC de l'après 2020
Les prémices de la PAC post 2020 se mettent en place

13 ENVIRONNEMENT
Prédateurs : Les élus s'organisent au niveau européen
Quinze propositions sénatoriales à propos du loup

14 VIE DE L'ANEM
Les anciens présidents de l'Association réfléchissent sur son avenir
Les propositions de l'ANEM pour adapter le plan loup 2018-2023
Les réunions départementales font étape dans le Jura
André Gaymard nous a quittés
Comité directeur : École, eau, prédateurs, loi Elan...
L'élue du mois : Pascale Boyer, députée des Hautes-Alpes

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Dorothée Collet
Laure Lachaise
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Photos
Droits réservés sauf crédits
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0119G8199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 000 exemplaires.
Dépôt légal :
mai 2018

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

La spécificité montagne s'invite dans le projet de loi Elan

Le projet de loi Elan (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) a été présenté en Conseil des ministres, le 4 avril, et déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le lendemain.

Le texte sera examiné par la commission des affaires économiques à partir du 15 mai, la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire s'étant prononcée pour avis le 17 avril. Ce texte de 65 articles pourrait être définitivement adopté à l'automne, avec comme objectif de « libérer les initiatives et de protéger les plus fragiles […] en créant de nouvelles opportunités et en levant les verrous de l'activité dans la construction ou la rénovation ». En matière numérique, il entend « lutter contre les « zones blanches » de téléphonie et accélérer le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2022 ».

Hormis les aspects relatifs à l'amélioration du logement social, les territoires et les collectivités de montagne sont plus particulièrement intéressés par trois aspects qui pourraient se prêter à des amendements montagne : le droit de l'urbanisme, en premier lieu, pour introduire certaines précisions au principe d'obligation de continuité visant l'édification d'antennes-relais ou d'installations énergétiques de type éoliennes ou fermes solaires ; l'encouragement à la réhabilitation du parc des logements sociaux, ensuite, pour en étendre éventuellement le bénéfice à l'immobilier de loisirs ; enfin, la résorption des zones blanches et la couverture territoriale en THD afin de réaffirmer la priorité des territoires de montagne (en cohérence avec l'Acte II de la loi montagne).

VEOLIA PRÉSENTE SON CAMPUS AUX ÉLUS

Une visite du campus Rhin-Rhône-Méditerranée de Veolia, implanté à Jonage (Rhône), était organisée le 12 mars par le directeur délégation France du Groupe, Philippe Lagrange, à l'attention d'une dizaine d'élus de la montagne iséroise, emmenés par la présidente de l'ANEM, Marie-Noëlle Battistel, et le trésorier, Jean Picchioni. Dédié à des formations axées sur les métiers de l'environnement (l'eau, l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets, le chauffage urbain…), l'endroit propose ces dernières aux collectivités qui veulent faire progresser leurs équipes dans ces domaines, qu'il s'agisse d'employés saisonniers ou pluriactifs, ou encore d'élus souhaitant mieux appréhender les services liés à l'environnement.

La délégation a ainsi pu visiter les différentes salles du campus, chacune disposant d'installations techniques qui permettent aux personnes en formation de se mesurer « dans les conditions du réel » aux multiples aspects des différents matériels existants.

L'ANEM étant agréée par le ministère de l'Intérieur comme organisme de formation, le représentant de Veolia a proposé, à l'occasion de cette visite, d'accueillir les groupes d'élus qui souhaiteraient suivre une de ces formations en lien avec les spécialisations environnementales évoquées. Avis aux amateurs !

La délégation d'élus, conduite par Marie-Noëlle Battistel, a pu apprécier l'intérêt pédagogique des équipements du campus.

SERGE MORVAN NOMMÉ NOUVEAU COMMISSAIRE À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Le préfet Serge Morvan a succédé, le 23 avril, à Jean-Benoît Albertini en tant que commissaire général à l'égalité des territoires (CGET). Ancien directeur général des collectivités territoriales entre 2012 et 2014, et membre de cabinet ministériel à plusieurs reprises (celui de Daniel Vaillant en tant que conseiller technique et d'André Vallini en tant que directeur), il sera chargé de la préfiguration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, dont la création avait été annoncée en juillet 2017 par le président de la République, à l'occasion de l'installation de la Conférence nationale des territoires.

Celle-ci ne devrait pas se substituer au CGET (son prédécesseur lors d'une audition au Sénat sur le sujet, avait été catégorique sur ce point). En fait, cette Agence est destinée à servir de guichet unique aux collectivités pour les assister en ingénierie dans leurs projets d'équipement numérique, d'organisation de l'offre locale de soins ou d'aménagements divers, et dans l'obtention de prêts par la Caisse des dépôts.

Ancien directeur général des collectivités territoriales au ministère de l'Intérieur, le nouveau commissaire a une connaissance solide de la réalité des territoires.

LES MONTAGNARDS SE PROJETTENT DANS L'AVENIR

En février 2017, le collectif Montagne debout – rassemblant des chercheurs, des étudiants et des gardiens de refuge – lançait, *via* Internet, une consultation publique en Auvergne-Rhône-Alpes sur le modèle de développement souhaitable pour la montagne. L'analyse des quelque 8 000 réponses collectées a fait l'objet d'une première restitution le 24 mars à l'office de tourisme de Grenoble.

Bien que la moitié des personnes ayant répondu résident en dehors des départements alpins et qu'un tiers d'entre elles seulement déclarent habiter en montagne, il en ressort des enseignements révélateurs sur le sentiment de la montagne. Beaucoup s'en revendiquent du fait de leurs pratiques sportives saisonnières ou de l'intérêt qu'ils portent au milieu naturel montagnard.

Mais, surtout, concernant les perspectives d'avenir de ces territoires – en matière aussi bien économique et sociale qu'environnementale – pour réagir à une inquiétude largement partagée, ce sont ceux qui résident et/ou travaillent en montagne (10 % des répondants sont des saisonniers) qui se sentent particulièrement concernés et souhaitent « plutôt agir que s'informer ».

ISULA MUNTAGNA, LE MAGAZINE DE LA MONTAGNE CORSE

Fondé par le photographe professionnel Philippe Pierangeli, insulaire et passionné de montagne, ce magazine trimestriel de 120 pages, vendu 7,50 euros, compte déjà trois numéros. Entièrement conçu, réalisé et imprimé en Corse, il bénéficie de surcroît du label Imprim'vert qui l'inscrit dans une démarche éco-responsable.

Accordant une priorité à l'image, considérée comme un « langage à part entière » et servie par une présentation soignée au format A4 en quadrichromie avec dos carré, l'une des originalités de la publication est de sensibiliser à la langue corse à travers la rédaction bilingue de ses titres d'articles. C'est aussi un média numérique grâce à sa version en ligne, à de nombreux renvois *via* des QR codes à des compléments rédactionnels, des contenus web et des vidéos. À partir de la sélection des images, ce sont aussi la réalité et la richesse de toute la vie du massif au quotidien qui se trouvent mises en valeur. Pari réussi !

Plus d'infos : www.isulamuntagna.corsica

La revue sensibilise à la langue corse avec une présentation bilingue de ses titres.

Un partenariat ANEM/ANCV pour relancer la réhabilitation de l'immobilier en faveur du tourisme social

Marie-Noëlle Battistel, présidente de l'ANEM, a rencontré Frédéric Vigouroux, président du conseil d'administration de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV), et Philippe Laval, directeur général de l'ANCV, le 17 avril dernier, pour faire le point sur le partenariat et les aides financières que peut offrir l'ANCV aux collectivités locales de montagne et identifier des projets potentiels.

La vocation de l'ANCV, partenaire de l'ANEM, est de favoriser le départ en vacances du plus grand nombre en diffusant des chèques-vacances, notamment auprès d'acteurs économiques, publics et sociaux *via* les comités d'entreprise. Outre cette casquette, l'Agence a une mission en faveur de la modernisation et de la réhabilitation des hébergements du tourisme social et solidaire. Cet autre volet, moins connu des élus, offre pourtant un potentiel important pour la montagne qui souffre d'équipements touristiques vétustes.

« Faire mieux connaître les missions de l'ANCV en faveur de l'amélioration de l'hébergement touristique. »

Dans cette dynamique, l'ANEM avait invité la représentante de l'ANCV, Laurence Dermenonville, directrice déléguée auprès du directeur général, lors du Comité directeur de février, afin d'expliquer les actions de l'ANCV en la matière. Plusieurs soutiens existent. L'ANCV peut, tout d'abord, intervenir *via* des aides directes en faveur de la réhabilitation ou en finançant des dispositifs d'assistance en ingénierie pour faciliter l'accès aux financements actuels. En 2017, plusieurs équipements de montagne en Haute-Savoie, en Haute-Loire, dans les Hautes-Alpes et dans le Doubs ont bénéficié d'une aide directe de l'Agence.

Les acteurs du tourisme social peuvent également être bénéficiaires du fonds Tourisme social investissement (TSI), abondé en partie par l'ANCV, qui s'adresse aux opérateurs du tourisme social ne disposant pas de fonds propres suffisants pour obtenir des banques partenaires les prêts complémentaires pour financer leur projet immobilier. Le fonds TSI est orienté sur les projets de remise aux normes ou de rénovation en rendant les équipements plus conformes aux attentes des clients d'aujourd'hui.

Le but de la rencontre du 17 avril entre l'ANEM et l'ANCV était de cibler de manière concrète de nouveaux projets situés en zone de montagne pouvant bénéficier de l'assistance de l'ANCV. Porteurs de projets, n'hésitez donc pas à vous manifester pour demander des renseignements ou envoyer vos propositions !

L'ANEM dans les Vosges pour parler du tourisme en montagne

L'ANEM a été invitée par Alice Morel, présidente de l'Association du massif vosgien, pour présenter à Belmont (Bas-Rhin), le 15 mars dernier, les mesures de la loi montagne du 28 décembre 2016 en faveur du tourisme et les perspectives annoncées lors du conseil interministériel du tourisme du 19 janvier dernier.

La présidente de l'Association du massif vosgien est également maire de Bellefosse et membre du Comité directeur de l'ANEM.

L'Association du massif vosgien, présidée par Alice Morel depuis 2017, maire de Bellefosse et membre du Comité directeur, a réuni les élus montagnards des Vosges. Cette association, qui travaille notamment sur les problématiques de mobilité au sein du massif, a organisé une réunion dédiée au tourisme en mars dernier. À cette occasion, l'ANEM a pu présenter les apports de la loi montagne du 28 décembre 2016 en faveur de la réhabilitation de l'immobilier de loisirs. Cette réunion a permis également de faire le point sur les annonces du dernier conseil interministériel du tourisme avec, notamment, la création de France tourisme ingénierie afin d'appuyer le montage des projets touristiques. Concernant les lits froids, il a été rappelé que l'Inspection générale des finances et le Conseil général de l'environnement et du développement durable doivent remettre le 19 juillet prochain un rapport sur le sujet « lits froids–volets clos ». L'autre mesure intéressant la montagne concerne la hausse du plafond du prêt hôtellerie, proposé par la Caisse des dépôts et Bpifrance. Aujourd'hui limité à 400 000 euros, il passe à 1 million d'euros !

Philippe Wahl : « La Poste se renouvelle au service de tous, partout, tous les jours »

« La Poste a notamment pour mission de contribuer à l'aménagement du territoire en favorisant l'accès aux services au public. Forte de sa présence physique et humaine, elle innove et diversifie ses formats de présence. Elle encourage notamment la mutualisation des services, la création de tiers lieux et de services couplant les contacts physique et numérique afin de simplifier la vie des citoyens et de redynamiser les centres-bourgs. Ce sont des perspectives particulièrement adaptées aux enjeux des territoires de montagne. »

Philippe Wahl, *PDG du Groupe La Poste*

EMMANUEL FRADIN

La révolution numérique a bousculé les fondements du modèle économique de La Poste qui, face à l'érosion de son métier historique du courrier, poursuit sa transformation et développe ses services pour répondre aux nouveaux enjeux.

PLM : En quoi consistent les nouveaux services proposés par La Poste ?

Philippe Wahl : La Poste est confrontée à la chute de son activité historique du courrier. C'est pourquoi elle se réinvente en restant fidèle à ses valeurs.

Dans le cadre de son plan stratégique « La Poste 2020 : conquérir l'avenir », elle a pour ambition de devenir la première entreprise de proximité humaine du pays. Au service du développement des territoires, elle leur propose un maillage et un ancrage sans équivalent. Six jours sur sept, 75 000 facteurs desservent 100 % des communes françaises et les postiers rencontrent 3,7 millions de Français chaque jour.

Les nouveaux services de La Poste visent à simplifier la vie des citoyens. Le Groupe propose d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques liées aux grands enjeux de cohésion sociale et territoriale et se positionne sur la transition numérique, écologique et territoriale. En matière d'accompagnement des personnes fragiles et isolées, plusieurs solutions ont été développées : le portage de repas avec Savourer chez vous, la livraison à domicile de médicaments ou les formules Veiller sur mes parents et Proxi vigie, des services de veille et d'alerte qui permettent à l'agent de La Poste d'apporter un sentiment de sécurité aux personnes visitées, aux proches et aux aidants. La proximité de nos facteurs dans les secteurs ruraux ou de montagne est déterminante de ce point de vue.

« La promesse de La Poste est simple : le facteur humain pour tous, partout et tous les jours. »

PLM : Quels types de services La Poste développe-t-elle pour accompagner les projets d'investissement et d'équipement des collectivités ?

P.W. : Outre le financement de l'investissement local par La Banque postale, premier établissement prêteur aux collectivités, d'autres services sont proposés. La classe mobile SQOOL, par exemple, qui permet de favoriser le développement des compétences numériques à l'école ou Geoptis, une solution qui permet de dresser un diagnostic complet de l'état des routes et de répondre ainsi aux enjeux de sécurité, majeurs en montagne.

PLM : La Poste a-t-elle développé des solutions autour de l'e-administration et de la relation citoyenne ?

P.W. : Les collectivités souhaitent donner à leurs administrés un accès aux services qui facilitent leur quotidien. La Poste a mis en place une plateforme numérique multiservices et multicanal gérée par la collectivité et accessible *via* Internet, depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette présente dans un guichet afin que chaque usager puisse effectuer ses formalités et bénéficier d'un large bouquet de services (action sociale, enfance/famille, lecture publique, mobilité…).

La Poste intègre par ailleurs dans ses solutions les obligations réglementaires qui s'imposent aux collectivités : « silence vaut acceptation », saisine par voie électronique ou encore le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui s'appliquera dès le 25 mai prochain à l'ensemble des collectivités.

À travers son offre d'aide à la dénomination et à la numérotation des voies, La Poste accompagne également les collectivités sur le sujet de l'adresse, qui contribue fortement au déploiement de l'infrastructure numérique. D'ici 2022, dans le cadre du plan France très haut débit, l'intégralité du territoire devra être couverte. Or, sans adresse, La Poste n'est pas en mesure de créer le code Hexaclé qui constitue la carte d'identité alphanumérique exigée par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) pour obtenir le raccordement à la fibre. L'adressage permet également de régler la question de l'homonymie des voies lors de la création de communes nouvelles.

CORSE : NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE MASSIF

Le 22 mars 2018 s'est tenue la 9e réunion du comité de massif de Corse à Chiatra, dans la communauté de communes de l'Oriente. Ce comité a désigné Don Napoléon De Peretti Della Rocca, maire de Levie, représentant des collectivités territoriales de montagne à la Chambre des territoires, ainsi que Jean-Felix Acquaviva, député et président du comité de massif, et Nelly Lazzarini, représentants au Conseil national de la montagne.

Ensuite, le plan de renforcement et d'extension du réseau électrique pour la période 2017/2023 a été présenté, ainsi que le schéma routier et les questions de financement. Enfin, Jean-Félix Acquaviva a fait un point sur la tournée des vallées de l'intérieur qu'il réalise depuis le début de l'année 2018 afin de recenser, de manière précise et concertée avec les élus et les acteurs, les projets et les priorités qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif corse (SADPM corse).

Plus d'infos : www.isula.corsica/Reunion-du-Comite-de-massif-de-Corse_a165.html

MASSIF CENTRAL : LES ÉLUS DU MASSIF S'OPPOSENT À UNE FRANCE À DEUX VITESSES

À l'initiative du député du Cantal et ancien président de l'ANEM, Vincent Descœur, vingt-cinq parlementaires (onze députés, douze sénateurs et deux députés européens) et six présidents de conseils départementaux, issus des différentes tendances politiques, ont adressé le 24 février une lettre ouverte au président de la République lui demandant de renoncer à la décision, qui doit en principe entrer en vigueur au 1er juillet, de ramener de 90 à 80 km/h la vitesse maximale autorisée sur le réseau des routes nationales et départementales à double sens, sans séparateur central.

Sans contester la nécessité de réduire le nombre de victimes d'accidents de la route, les signataires considèrent que cette mesure « porterait un coup fatal à l'attractivité des départements du Massif central » et qu'elle « ignore les difficultés de déplacements dans les territoires ruraux et de montagne qui n'ont pas la chance de bénéficier d'un réseau structurant. »

Ils expliquent leur démarche par la volonté d'éviter que « la France à deux vitesses ne devienne, au lendemain d'une décision prise sans concertation avec les élus, la cruelle réalité des habitants du Massif central, à l'heure où votre gouvernement a fait de la mobilité une priorité. »

Plus d'infos : https://info.liguedesconducteurs.org/verite-80kmh/

VOSGES : LE « MADE IN VOSGES » SE PORTE BIEN

Le 2e Salon Made in France, Made in Vosges s'est déroulé au Centre des congrès d'Épinal les samedi 7 et dimanche 8 avril 2018. Avec une progression de la fréquentation de près de 40 % par rapport à la première édition, ce sont plus de 200 visiteurs qui ont pu découvrir les produits 100 % vosgiens de quelque 70 exposants (pour un tiers au moins implantés en montagne). Les secteurs présents se répartissaient autour de l'alimentation, l'habillement, l'habitat, l'équipement de la maison, l'artisanat d'art, l'hygiène, la littérature ou les loisirs. La manifestation se veut écocitoyenne et pédagogique en mettant en valeur les circuits courts et les talents locaux.

Ainsi, durant ces deux journées, un programme de conférences et d'ateliers était consacré aux thèmes du recyclage et du vélo. La société organisatrice, établie à Thann (Haut-Rhin), développe depuis deux ans cette formule déjà appliquée en Alsace et en Franche-Comté, et ce mois-ci en Lorraine, à Thionville les 5 et 6 mai, avec la promesse d'un joli succès.

Plus d'infos : www.salon-madeinfrance.fr
Tél. : 06 15 24 22 75

JURA : La sylviculture au service de l'élevage

Laurent Baudouin, éleveur de vaches laitières à Sirod, dans le Jura, a planté quelque 200 arbres sur ses deux hectares. Il met ainsi en pratique les deux formations qu'il a suivies en agroforesterie, une pratique agricole associant arbres et cultures ou animaux sur une même parcelle. Alors que traditionnellement les haies et les arbres sont perçus comme des obstacles à la bonne manœuvre des engins agricoles, la méthode verte innove en ce qu'elle bénéficie aux sols comme au cheptel qui profite ainsi d'un ombrage opportun en période de canicule. L'association de plusieurs dizaines d'essences, dont le tilleul et le noisetier, conjuguée à leur plantation en lignes, compartimentent la prairie en parcelles de la taille nécessaire à l'alimentation pour une journée de quarante bovins, permettant ainsi la rotation du cheptel. Les plantations devraient parvenir à ce résultat d'ici quatre à cinq ans.

Plus d'infos : www.agroforesterie.fr

Les arbres présentent le double avantage de fournir de l'ombre et de cloisonner les prairies.

J.-L. Santain

ALPES : VAINCRE DES SOMMETS POUR VENIR EN AIDE AUX RÉFUGIÉS

Pour la troisième année consécutive, l'organisation non gouvernementale Les Baroudeurs de l'espoir se lancera durant quatre jours, du 29 juin au 2 juillet, à l'assaut d'un sommet pour y déployer la banderole avec inscrit dessus le mot « Amalia » (« Espoir » en arabe). Le sommet choisi pour l'édition 2018 est celui du Grand Paradis qui culmine à 4 061 mètres sur le versant italien du massif alpin. L'objectif est de collecter des fonds pour venir en aide aux réfugiés, notamment en provenance de la Syrie ou du Liban.

Les deux premières ascensions – la Grande Sassière (Alpes), à plus de 3 747 mètres en 2016, avec le soutien de la station de Tignes, et l'an dernier celle du Jbel Toubkal au Maroc, à 4 167 mètres (plus haut sommet d'Afrique du Nord) – avaient permis de récolter plus de 240 000 euros. Les dons sont ensuite intégralement reversés au profit d'opérations sur le terrain.

Le principe de ces cordées solidaires, limitées à 40 participants, consiste pour chaque bénévole à s'engager à collecter 2 000 euros d'ici le jour de l'ascension, à se préparer physiquement à l'ascension et à se prendre intégralement en charge. Il est également possible de faire directement des dons en ligne. Le montant de 130 000 euros a été annoncé comme objectif de cette édition.

Plus d'infos : www.bdle.org

L'ascension Amalia de l'année sera celle du Grand Paradis.

PYRÉNÉES : LANCEMENT OPÉRATIONNEL DU PLAN ARIÈGE TRÈS HAUT DÉBIT

Le 5 mars 2018, Henri Nayrou, président du conseil départemental de l'Ariège, a lancé le réseau d'initiative publique (RIP) de 2e génération pour une « Ariège très haut débit », à l'Estive, scène nationale de Foix, avec Carole Delga, présidente de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. En 2025, tous les foyers ariégeois seront connectés à la fibre optique. Au total, 92 000 lignes seront construites en Ariège : 25 000 lignes par Orange et 67 000 lignes sous la maîtrise d'ouvrage du conseil départemental, dans 269 communes, pour un montant de 120 millions d'euros de travaux. La Région accompagne cette démarche à hauteur de 17,10 millions d'euros et l'État de 27,7 millions d'euros.

Pour Henri Nayrou, « l'Ariège va enfin avoir les qualités de ses défauts et la perspective d'avoir le très haut débit pour tous, avant 2025, va être l'accélérateur déterminant en termes d'emplois, de dynamisme et de démographie. »

Plus d'infos : www.ariege.fr/Actualites/Lancement-du-Plan-Tres-Haut-Debit

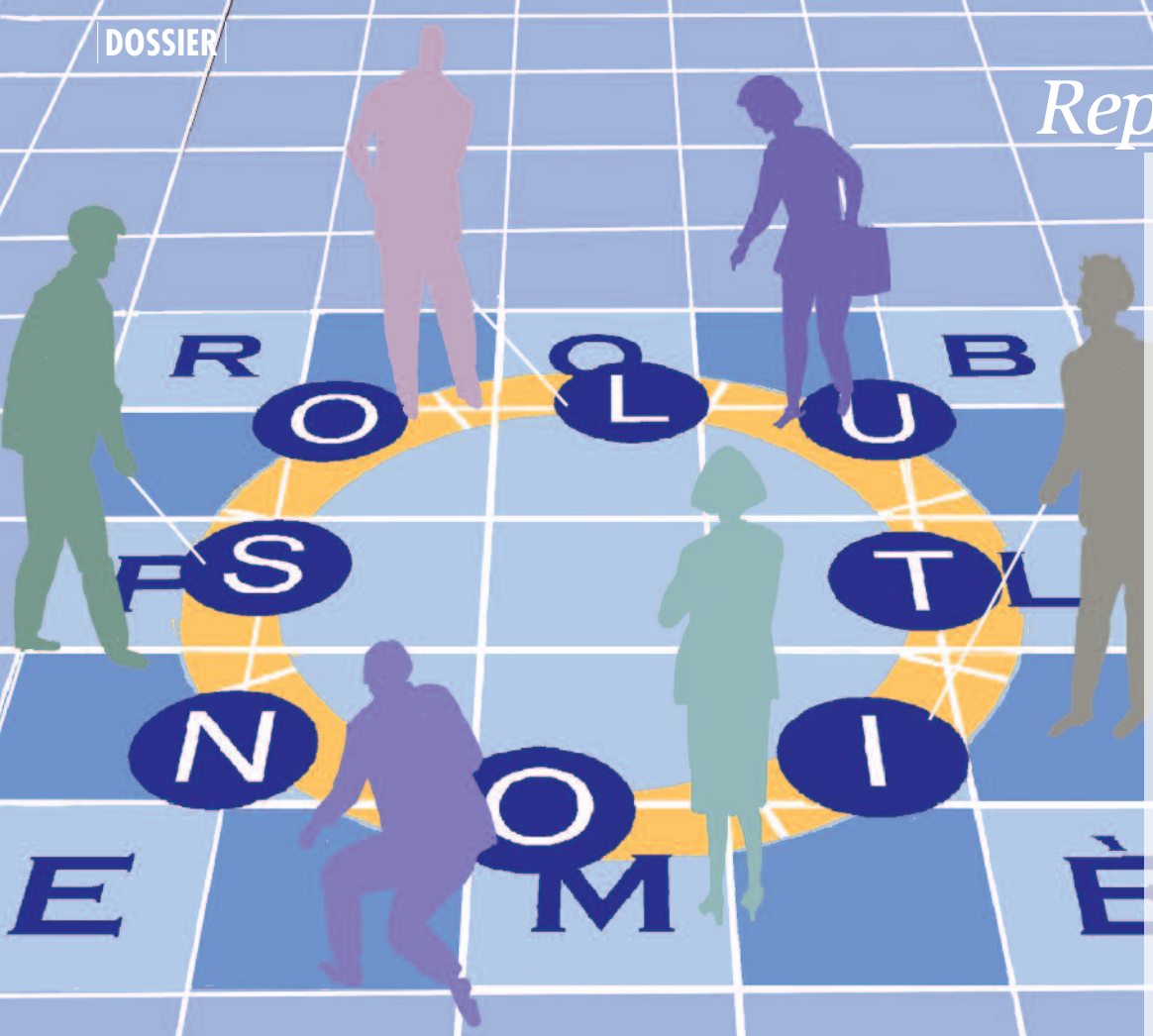

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : MIEUX PRODUIRE ET UTILISER MOINS DE RESSOURCES

Fondée sur la prise en compte de la durabilité et du recyclage des produits et de leurs composants dès la conception, afin qu'ils puissent être réutilisés ou devenir des matières premières nouvelles, l'économie circulaire devrait conduire à une profonde modification des modes de vie après un XX^e siècle de tous les excès en termes de consommation des ressources naturelles. Il s'agit d'en finir avec le gaspillage, de limiter l'impact environnemental, d'inciter économiquement à l'écoconception des produits – vecteur d'innovation et d'emplois – et d'amener les industriels à repenser leurs modes de production en incorporant plus de matières premières recyclées et biosourcées en particulier pour le plastique. L'un des objectifs est d'augmenter de 50 % la quantité de matière plastique recyclée en France d'ici 2020.

L'ANEM a organisé un colloque sur l'économie circulaire le jeudi 19 avril, à Grenoble, dans le cadre du Salon Mountain Planet.

Repères

UNE URGENCE POUR L'HUMANITÉ

- Le Premier ministre, Édouard Philippe, accompagné de Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, a présenté, lundi 23 avril, la feuille de route du gouvernement. 50 mesures (lire pages suivantes) donnent le cap d'un changement écologique, sociétal et économique.
- Brune Poirson a rappelé que « l'urgence pour l'humanité est de prendre conscience de la rareté (des ressources naturelles, NDLR) » et a assuré que « si nous continuons sur ce rythme de production et de consommation, les hommes feront face à une pénurie des ressources. »
- Dans ce cadre, le gouvernement estime indispensable de progresser vers une économie différente, dans laquelle la consommation se fera de manière plus sobre, avec des produits qui auront une durée de vie plus longue, un gaspillage qui sera limité et où les déchets deviendront de nouvelles ressources.
- L'objectif est de réduire de moitié les déchets mis en décharge et de tendre vers 100 % de plastique recyclé d'ici 2025.
- Il s'agit là d'un levier majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : par exemple, la production d'une bouteille en plastique à partir de plastique recyclé émet 70 % de CO_2 en moins que lorsqu'on la fabrique à partir de plastique vierge.
- Le gouvernement estime que le secteur représente un potentiel de 300 000 emplois supplémentaires.
- Brune Poirson a précisé que cette feuille de route pour une économie circulaire est « une première marche qui doit mener la France vers un nouveau modèle de société. Elle va permettre à chacun d'innover, d'expérimenter. Nous allons libérer les opportunités et mobiliser les acteurs. »

Marie-Noëlle Battistel a ouvert et conclu cette matinée de débats.

L'ANEM s'engage pour l'économie circulaire

Dans le prolongement de la table ronde du 33e Congrès consacrée à la transition écologique, l'Association a souhaité approfondir sa réflexion et a choisi l'économie circulaire comme thème de son colloque du 19 avril dernier au Salon Mountain Planet à Grenoble. En effet, l'économie circulaire présente de nombreuses opportunités pour la montagne, par son rôle de levier de réduction des coûts pour les collectivités et de cocréation avec les acteurs locaux.

L'objectif du colloque était de faire le point sur les contours exacts de la notion d'économie circulaire, d'identifier les acteurs impliqués dans cette démarche et de diffuser les bonnes pratiques existant déjà en montagne.
Après l'ouverture de cette table ronde par un message de Laurent Wauquiez, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ancien président de l'ANEM, Dijella Bagoudou, experte associée de Territoires Conseils (branche du Groupe Caisse des dépôts), a expliqué comment l'économie circulaire est créatrice d'emplois et d'activités. Elle permet une réduction des coûts et apprend aux acteurs d'un territoire (vallée et montagne) à travailler ensemble et à détecter leurs complémentarités.
Le colloque a aussi permis de mettre en lumière la capacité des pouvoirs publics à se mobiliser sur le sujet. Dijella Bagoudou a ainsi rappelé les points forts de la préfeuille de route du gouvernement pour une économie 100 % circulaire : comment acheter plus « durable », mieux produire et mieux consommer (voir ci-dessous). Le deuxième objectif du colloque était de présenter des exemples vertueux en montagne et de contribuer ainsi à leur diffusion. Que ce soit dans la rénovation des refuges, l'entretien des dameuses, le chauffage ou encore le déneigement des routes, la montagne est souvent précurseure (lire par ailleurs). Ainsi, la réutilisation de pièces détachées des engins de damage est une pratique courante. Elle permet d'allonger la durée de vie des engins et de réduire leurs coûts. Les collectivités qui souhaitent se lancer dans un projet intégrant une composante économie circulaire peuvent compter sur le soutien de la Caisse des dépôts en termes d'ingénierie et de financement.
Dernier point à retenir du colloque : la démarche environnementale mise en place par Domaines skiables de France dans la gestion des stations de ski. Basée sur l'indice Biom, un indicateur labellisé COP21, cette approche s'intéresse aux actions concrètes mises en place pour lutter contre le réchauffement climatique, protéger la biodiversité, restaurer les pistes en montagne, favoriser les emplois et les services publics locaux. Testé dans trois stations pyrénéennes (Gourette, Peyragudes et La Pierre-Saint-Martin) et une du Jura (Métabief), cet indice Biom a obtenu de très bons résultats.
En conclusion, Marie-Noëlle Battistel a relevé que, loin d'être un effet de mode, l'économie circulaire a toujours été un modèle favorisant les solidarités en montagne, et ce modèle est désormais privilégié par les pouvoirs publics pour l'ensemble des territoires.

Les 50 mesures du gouvernement pour une économie

La feuille de route, dévoilée le 23 avril dernier, se traduira d'ici 2019 par des mesures législatives à travers la loi de transposition de la nouvelle directive europeènne sur les déchets ainsi que dans les travaux d'élaboration des lois de finances à venir. Elle se manifestera également par des mesures réglementaires, des initiatives de la part des collectivités, notamment pour augmenter significativement la collecte des déchets valorisables, et des engagements volontaires des entreprises.

Le modèle « fabriquer, consommer, jeter » se heurtant à l'épuisement des ressources de la planète, le gouvernement a défini 50 mesures qui visent principalement à orienter les consommateurs et à rentabiliser le recyclage. Elles sont destinées à réduire de 30 % la consommation des ressources d'ici à 2030 par rapport à 2010, à abaisser de 50 % les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 (toujours par rapport à 2010), et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
Voici un panorama des mesures les plus pragmatiques de cette feuille de route :

Mieux produire

- Incorporer davantage de matières premières issues du recyclage dans les produits.
- D'ici 2020, accompagner 2 000 entreprises volontaires *via* le dispositif de l'Ademe « TPE & PME gagnantes sur tous les coups » afin d'identifier les pertes énergie-matières-déchets dans leur process.
- Adapter, à partir de 2019, les compétences professionnelles pour mieux produire au niveau national et dans les territoires.

Mieux consommer

- Renforcer les obligations des fabricants et des distributeurs en matière d'information sur la disponibilité des pièces détachées pour les équipements électriques, électroniques et les éléments d'ameublement.
- Pour les équipements électriques et électroniques, afficher de manière obligatoire, à partir du 1er janvier 2020, une information simple sur leur réparabilité.
- Porter au niveau européen une extension de la durée légale pour la garantie de conformité.
- Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Renforcer la lutte contre la publicité incitant à la mise au rebut prematurée des produits et au gaspillage des ressources.

Mieux gérer les déchets

- Simplifier le tri pour les citoyens et harmoniser la couleur des contenants.
- Mettre en place un logo unique, avec la disparition à compter de 2021 du Point vert (le logo apposé sur un produit pour signaler que son fabricant contribue au financement de l'éco-organisme Citeo) au profit de Triman. Ce pictogramme, instauré en 2015, plus transparent pour le consommateur, lui garantit que son produit sera pris en charge par une filière de recyclage.
- Adapter la fiscalité pour rendre la valorisation des déchets moins cher que leur élimination.
- Faciliter le déploiement de la tarification incitative de la collecte des déchets.
- Faciliter le déploiement du tri à la source des biodéchets par les collectivités en assouplissant les contraintes.

Avec la délégation olympique chinoise.

L'ANEM SUR TOUS LES FRONTS À MOUNTAIN PLANET

Coprésidente de Mountain Planet, l'ANEM a été très présente durant toute la manifestation, notamment sa présidente Marie-Noëlle Battistel. Son message vidéo a été diffusé lors de la cérémonie d'ouverture à l'espace Pelvoux le mercredi matin. Une fois sur place, Marie-Noëlle Battistel a enchaîné les interventions et les rencontres : la présidence du colloque de l'Association sur l'économie circulaire en montagne, la conférence de presse conjointe avec Domaines skiables de France (DSF), la rencontre avec la délégation olympique chinoise, l'ouverture du colloque organisé par DSF sur les ascenseurs valléens et conclu par le trésorier de l'Association, Jean Picchioni, qui avait remis la veille, au cours de la soirée de gala, un Mountain Planet Award à la station du Grand Puy située à Seyne-les-Alpes. Parallèlement, une réunion de travail entre représentants de la Caisse des dépôts, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du conseil départemental de l'Isère, sur les possibilités de financement des contrats montagne, a été organisée par l'ANEM. Enfin, pendant ces deux jours, le stand de l'Association a été le lieu de multiples échanges et occasions de s'informer pour les élus et les visiteurs venus en nombre.

100 % circulaire

- Valoriser tous les biodéchets de qualité et permettre au secteur agricole d'être moteur de l'économie circulaire.
- Élaborer, au début de l'année 2019, un référentiel des bonnes pratiques et des outils destiné aux collectivites pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets.
- Étendre le principe pollueur-payeur à de nouveaux produits.
- Étudier, d'ici 2019, le déploiement d'un dispositif financier favorisant la reprise des anciens téléphones portables.

Mobiliser tous les acteurs

- Faire de la commande publique et du dispositif Administration exemplaire un levier pour déployer l'économie circulaire.
- Soutenir l'économie circulaire *via* des financements dédiés.
- Renforcer la gouvernance nationale et le pilotage en faisant évoluer le Conseil national des déchets en un Conseil national de l'économie circulaire.
- Intégrer les enjeux particuliers aux Outre-mer.

Jean-Louis Soubeyroux, président de la régie de Voreppe chaleur-bois, maire-adjoint de Voreppe.

VOREPPE FAIT UN CHOIX DURABLE POUR LA BIOMASSE ET LE SOLAIRE AVEC VEOLIA

La ville de Voreppe, dans l'Isère, a confié à la filiale Eau et chaleur en haute montagne (ECHM) de Veolia la conception, l'exploitation et la maintenance de sa deuxième chaufferie bois énergie et son réseau de chaleur associé. Le Groupe, qui déploie des solutions pour la gestion de l'eau et des déchets de l'énergie, et référence mondiale en la matière, a pour objectif de développer l'accès aux ressources, de préserver celles disponibles et de les renouveler. Veolia participe ainsi au développement durable et à la maîtrise des dépenses d'énergie, autrement dit à l'énergie circulaire. Grâce à ce second réseau de chaleur biomasse – avec chaufferie solaire thermique – Voreppe alimente en chauffage et en eau chaude sanitaire quelque 1 000 logements et une quinzaine de bâtiments publics.

« L'économie circulaire est au cœur de notre plan régional »

Pour le vice-président d'Auvergne Rhône-Alpes délégué à l'environnement, au développement durable, à l'énergie et aux Parcs naturels régionaux et maire de Chamonix, Éric Fournier, l'économie circulaire va s'imposer parce que c'est une manière intelligente de produire.

PLM : Où en est la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'économie circulaire ?

Éric Fournier : Au titre de ses nouvelles compétences, la Région est en première ligne sur cette thématique puisqu'elle est maintenant en charge de l'élaboration du PRGD (Plan régional de gestion des déchets) et également du PRAEC (Plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire). Ces deux démarches sont totalement intégrées et nous sommes en train d'élaborer deux documents. Au-delà, le politique rejoint l'obligatoire dans la mesure où ce plan d'économie circulaire a pour vertu de générer des emplois, des activités, dans une logique de préservation des ressources et de l'environnement. Nous sommes là au cœur du projet politique régional.

PLM : Selon vous, l'incompatibilité entre l'économie et l'environnement est-elle réelle ?

E.F. : Je dis depuis des années que cette opposition est totalement dépassée. Qu'il s'agisse de l'industrie, du tourisme ou d'autres secteurs, les modèles économiques qu'il faut créer maintenant doivent intégrer, dès leur conception, les points importants de l'économie circulaire – l'approvisionnement durable, l'écoconception… –, porter une très grande attention aux achats, aux labels, aux circuits courts, et en avoir une utilisation responsable avec une optimisation des usages et de tout ce qui a trait également au recyclage.

J'adhère même totalement à l'économie circulaire parce que, finalement, c'est une voie intelligente et pragmatique. On n'est pas dans des hypothèses selon lesquelles la décroissance serait la solution. On n'est pas non plus dans des perspectives qui consistent à fermer les yeux, à dire que tout va bien et à faire de l'économie comme avant. L'économie circulaire est une manière de produire intelligemment.

PLM : L'économie circulaire n'est donc pas un phénomène de mode ?

E.F. : Je suis persuadé du contraire. L'économie circulaire va être portée par de nombreuses entreprises et se retrouver dans la plupart des circuits de production. C'est une manière moderne de produire de la valeur ajoutée sur nos territoires. Les entreprises étant souvent en concurrence avec des entreprises d'autres pays dont les coûts de production peuvent être différents, cela permettra aussi de relocaliser des entreprises ou des productions qui n'existaient plus et qu'on redécouvre. C'est donc une belle manière de recentrer l'économie et l'environnement sur le territoire.

> « Les modèles économiques qu'il faut créer maintenant doivent intégrer, dès leur conception, les points importants de l'économie circulaire. »

« L'économie circulaire est intimement liée aux activités de montagne »

Président de la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) et professeur en montagne depuis treize ans au lycée de Moûtiers, Nicolas Raynaud souligne que l'économie circulaire n'est pas une notion totalement nouvelle pour tout le monde.

PLM : Comment la Fédération des clubs alpins a-t-elle pris en compte le développement de l'économie circulaire ?

Nicolas Raynaud : Je tiens d'abord à rappeler que ce sont les montagnards qui créent déjà leur propre modèle économique à travers le modèle associatif que la Fédération des clubs alpins développe depuis 1874. Il est basé sur une offre non marchande des activités de montagne et est destiné à permettre à chacun de devenir autonome et de jouer ensuite le rôle de passeur. Pour nous, il s'agit déjà de développement circulaire.

PLM : Ce concept existait donc déjà au sein de votre Fédération ?

N.R. : Absolument. Le simple fait de rendre les gens autonomes dans une pratique, c'est précisément pour créer ce système d'engrenage et de lien intergénérationnel mais nous parlions plutôt de « développement combiné ». Depuis un an, nous nous sommes d'ailleurs dotés d'un projet fédéral construit autour de cette logique qui part de l'idée que les choses s'accordent. Développement combiné et économie circulaire : nous sommes sur les mêmes schémas intimement liés aux activités de montagne mais avec un autre nom.

PLM : La rénovation des refuges répond-elle au même objectif ?

N.R. : Tout à fait. Dans le cadre du cercle vertueux du développement combiné, il y a bien sûr la pratique, la vie associative, les territoires et il y a la question des refuges qui sont nécessaires, soit pour être utilisés comme des camps de base, soit comme lieux d'échanges, d'épanouissement et de partage. Or, depuis quelques années, nous avons pris conscience de l'importance de l'état dans lequel se trouve ces 120 bâtiments de haute et de moyenne montagne que nous gérons. Dans notre nouveau projet fédéral, nous nous sommes donc dotés d'une méthode, d'une démarche et d'un plan de rénovation de ces refuges.

Il s'agit d'une démarche de développement durable avec toutes ses formes, en particulier environnementales : eau, énergie, assainissement, approvisionnement et utilisation des produits locaux. Nous la complétons par des aspects culturels, sociaux et économiques. Le plan de rénovation qui a été voté le 15 décembre dernier comprend 26 refuges et est très ambitieux financièrement puisqu'il est de 43 millions d'euros. Il prend en considération notre volonté de repenser le refuge en l'adaptant aux pratiques et en faisant en sorte qu'il corresponde à ce qu'on veut faire de la montagne : un lieu préservé. De la sorte, nous sommes en plein dans l'économie circulaire.

> « Les montagnards créent déjà leur propre modèle économique à travers notre modèle associatif basé sur une offre non marchande des activités de montagne. »

« L'auto-déneigement, une illustration concrète de l'économie circulaire »

Guillaume Malochet, directeur du marketing stratégique chez Eurovia et intervenant au colloque de l'ANEM, explique comment les routes de montagne sont désormais capables de s'auto-déneiger.

PLM : Pouvez-vous décrire le projet innovant mis en place pour déneiger le parking de Pontarlier ?

Guillaume Malochet : C'est en août 2017, après trois années de recherche, que la société Vermot TP, une filiale d'Eurovia, a installé la technologie Power Road® à Pontarlier, sur le parking du lycée Xavier Marmier. La mairie de Pontarlier souhaitait éviter des opérations de viabilité hivernale coûteuses et dommageables pour l'environnement. Nous avons alors proposé d'installer un vecteur de chaleur pour déneiger et déverglacer dès que le besoin se fait sentir. En pratique, nous faisons passer sous la chaussée une série de serpentins dans lesquels coule de l'eau chaude qui fait fondre la neige.

Dans le cas de Pontarlier, l'eau est chauffée par le biais du réseau de chaleur urbain relié à l'usine d'incinération et de valorisation des déchets ménagers. On est là dans une illustration exemplaire de l'économie circulaire. Et les résultats sont concluants : Power Road® est une source d'économie à long terme pour la collectivité qui n'aura plus besoin ni de chasse-neige ni de répandre du sel et du sable sur le parking de son lycée.

PLM : Plus largement, quelles seront les répercussions de ce système pour la route de demain ?

G.M. : Sans rien enlever à son usage premier qui est de transporter des personnes, la route est maintenant en mesure d'apporter un nouveau service : la production d'énergie thermique. Les chaussées bitumineuses pouvant atteindre 60 °C en surface l'été ! Jusqu'à présent, cette chaleur était inexploitée. Grâce à la technologie Power Road®, il est possible de la capter et de la stocker dans un dispositif de géothermie. Elle est ensuite transmise aux infrastructures environnantes pour satisfaire des besoins de chauffage.

Dans le cadre du mix énergétique, Power Road® se présente comme une alternative pertinente aux énergies fossiles.

PLM : Concrètement, comment fonctionne le système Power Road® ?

G.M. : Il capte l'énergie thermique liée aux rayonnements solaires l'été et émet de la chaleur l'hiver pour déneiger la chaussée ou chauffer les bâtiments. Le potentiel de cette innovation est d'autant plus important que les infrastructures routières représentent en France 1,2 % de la surface du territoire métropolitain…

> « Dans le cas de Pontarlier, on est dans une illustration exemplaire de l'économie circulaire. Et les résultats sont concluants en créant une source d'économie à long terme pour la collectivité. »

FORMATION
DES ELUS DE LA
MONTAGNE

ÉLUS
VOUS AVEZ
LE DROIT
À LA FORMATION,
UTILISEZ-LE !

Retrouvez le catalogue des formations ainsi que les bulletins d'inscription sur le site de l'ANEM : www.anem.fr/formations/

Catherine ETCHEBARNE :
01 45 22 17 59
c.etchebarne@anem.org
et
Véronique MAUCLAIRE :
07 82 25 35 94
v.mauclaire@anem.org

se tiennent à votre disposition pour vous aider à construire votre projet de formation.

*D*ans la profusion des offres de formation, **l'ANEM se démarque par son expertise des territoires de montagne et de leurs besoins spécifiques**. Bénéficiaire de plus de 30 années de militantisme au service de la montagne, son catalogue de formation a été pensé pour répondre à leurs problématiques.

La place des communes de montagne dans les grandes intercommunalités, le développement de l'attractivité des stations grâce à une stratégie marketing et un plan d'action, la mobilité et les transports en montagne en passant par les territoires transfrontaliers… autant de thématiques pour lesquelles **l'ANEM accompagne les élus dans l'exercice de leurs responsabilités *via* des formations adaptées à leurs besoins au quotidien.**

L'Association veut répondre au mieux aux attentes de ses élus avec la possibilité de poser des questions à l'avance afin que ses experts formateurs adaptent le contenu de la formation ainsi que la possibilité d'organiser des formations sur-mesure en région.
Chaque élu(e) acquiert 20 heures au titre du droit individuel à la formation (DIF) chaque année. Le DIF s'ajoute aux autres possibilités de formation des élus directement financées par la collectivité.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) assure la gestion administrative, technique et financière d'un fonds de financement et de gestion du droit individuel à la formation des élus locaux. **Retrouvez toutes les informations utiles sur le site : www.dif-elus.fr**

Trop peu d'élus ont recours à la formation pour de multiples raisons. C'est pourquoi nous souhaitons que ceux de la montagne, dont la spécificité des territoires requiert une approche particulière, s'emparent de ce dispositif au service de leur action.

L'ANEM se prépare pour la PAC de l'après 2020

Le groupe de travail de l'ANEM sur les questions agricoles a tenu sa première réunion le 28 mars dans les locaux de l'Association. Animée par le député européen Michel Dantin, il s'est montré déterminé à défendre des perspectives d'avenir pour les agriculteurs de montagne dans le cadre des règlements de la future PAC.

Pour être présents dans les débats à venir sur la prochaine PAC (politique agricole commune), les élus de la montagne doivent pouvoir se faire entendre des institutions de l'Union européenne. Trop souvent, les parlementaires français méconnaissent les travaux de leurs homologues européens, ce qui peut parfois conduire à des doublons. Par exemple, le débat sur le projet de règlement européen relatif aux pratiques commerciales déloyales, en cours de préparation, anticipe et doublonne plusieurs dispositions du projet de loi sur l'alimentation… Pour y remédier, Michel Dantin a suggéré que des parlementaires de montagne français, conduits par la présidente et la secrétaire générale de l'ANEM, rencontrent au moins une fois par semestre des membres du Parlement européen, les présidents de commission, voire un ou deux commissaires, tous étant relativement plus disponibles lors des sessions plénières. Un premier déplacement à Strasbourg est d'ores et déjà envisagé début juillet.

Au sein des règlements constitutifs de la PAC, celui sur les mesures du second pilier consiste en une liste de mesures et d'objectifs parmi lesquels chaque État membre doit sélectionner ceux qu'il retient dans le cadre de son plan national de développement rural. Dans la perspective du débat sur sa prochaine version, il est donc important de s'assurer que les actions initiées ou envisagées par les régions en matière

Les prémices de la PAC post 2020 se mettent en place

Les propositions de la Commission européenne relatives au prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027 sont attendues courant mai. C'est dans ce cadre que s'inscriront les outils de la future PAC qui seront également proposés par la Commission à la même période. À ce stade, la confusion règne sur ce débat du fait de l'accumulation des incertitudes et de l'annonce d'un calendrier ambitieux visant à boucler le tout d'ici la fin de la législature en cours.

s1909/stock.adobe.com

Le cadre financier pluriannuel (CFP) et les orientations de la PAC ont déjà fait l'objet de communications de la part de la Commission, en février 2018 pour le premier et dès novembre 2017 pour les secondes. Ces éléments informels supposés alimenter le débat au sein du Conseil entre les ministres de l'agriculture des 28 n'ont pour l'instant pas permis à la présidence bulgare d'arrêter des conclusions communes propices à indiquer avec clarté les orientations choisies. Les ambitions du prochain CFP, comme les grands principes et les orientations qui devront sous-tendre la prochaine PAC, restent donc pour l'instant à préciser. Néanmoins, certaines tendances esquissées par la Commission semblent trouver un écho, comme le principe de privilégier le développement de nouvelles politiques communautaires, en matière de défense et de sécurité notamment. Cela exercerait une pression à la baisse de l'ordre de 5 à 7 % sur le budget de la PAC si celui-ci subissait de plein fouet le Brexit. Le retrait de la contribution britannique ne serait en effet pas compensé dans le domaine agricole, se traduisant par une baisse de 5 à 7 %, tout comme la possibilité d'une subsidiarité largement accrue qui s'élargirait au premier pilier[1], concomitante avec l'exigence de contreparties environnementales supplémentaires. Dans ce contexte, l'agriculture de montagne ne fait pas débat. Mais ce consensus fort a pour effet inattendu de la stigmatiser parce que considérée comme étant privilégiée.

Le calendrier suggéré par la Commission est à la fois volontariste et trop contraint : pour que le Parlement puisse adopter la version définitive des règlements d'ici décembre (sur la base de propositions de la Commission attendues en mai), il faudrait que les travaux en commission aient lieu en novembre et, par conséquent, que les amendements puissent être déposés en juillet, ce qui induirait que les « parties » n'aient pas été préalablement entendues. Cela pose, en outre, un vrai problème démocratique puisque les députés du pro-

de développement rural de leur territoire de montagne trouvent leur place. L'ANEM entend s'adresser aux régions pour qu'elles lui signalent leurs initiatives ou les projets à transmettre aux instances en charge de la négociation (ministre(s), députés européens, commissaires) afin qu'ils soient pris en compte.
Enfin, constatant que la plupart des vice-présidents en charge de l'agriculture dans les sept régions de montagne n'ont pas de sensibilité particulière pour la montagne (mis à part en Bourgogne-Franche-Comté), l'Association devrait prendre l'initiative de les rencontrer prochainement afin de les convaincre de la spécificité et de l'importance des enjeux agricoles pour ces territoires.

« Les agriculteurs de montagne pourraient pâtir du budget de la future PAC si celui-ci ne compense pas la contribution britannique et s'ouvre à de nouvelles politiques de l'Union. »

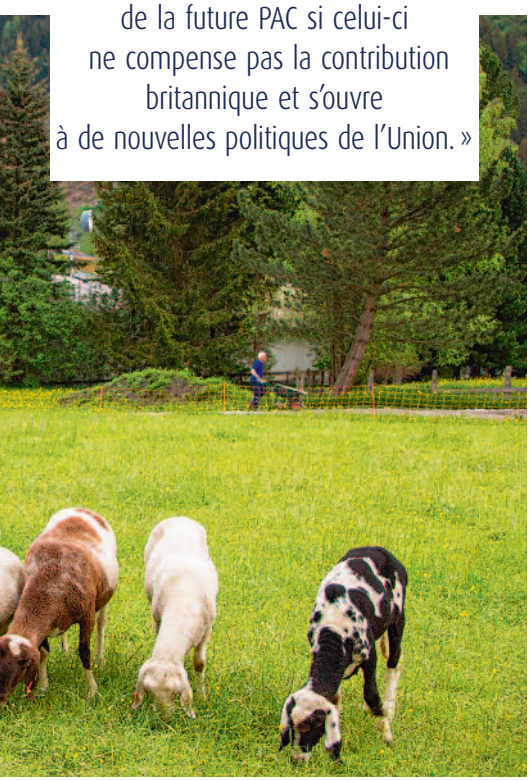

chain Parlement européen (2019-2024) n'auraient pas la possibilité de débattre du cadre financier applicable durant leur mandat parce que celui-ci aura été fixé par leurs prédécesseurs pour une durée de sept ans, jusqu'en 2025.

(1) Le premier pilier de la PAC, financé à 100 % par Bruxelles, est le plus important (80 % du budget). Il regroupe les mesures de soutien aux marchés et au revenu des producteurs, tandis que le second pilier regroupe les mesures sociostructurelles (dont l'ICHN), agro-environnementales et de développement rural, cofinancées par les États membres.

Prédateurs : Les élus s'organisent au niveau européen

La réunion, le 28 mars, du groupe de travail de l'ANEM animé par Michel Dantin sur les questions agricoles (voir l'article page 12) a également été l'occasion de mettre au point une stratégie pour élever la question du loup et des prédateurs au niveau de l'Union européenne.

Au lendemain de l'entrée en vigueur du plan national d'actions sur le loup pour la période 2018-2023, les élus ont constaté un réel besoin de construire, au sein de l'Union européenne, une stratégie et des alliances sur le dossier des prédateurs, sachant qu'aucun dispositif national en place dans les États membres ne semble satisfaisant.
L'objectif recherché pourrait être d'obtenir le déclassement du loup en espèce simplement protégée dans la Convention de Berne et la directive Habitats, tout autant que la possibilité de définir au niveau national la notion de « bon état général de conservation ».
Sous l'impulsion de Michel Dantin, le débat communautaire relatif à la question des prédateurs, et notamment du loup, devrait prendre une tournure nouvelle avec l'organisation, le 15 mai prochain, d'une rencontre interparlementaire sur le sujet. Une quarantaine de députés français y participeront. Seront présents le commissaire européen à l'environnement, Karmenu Vella, et la secrétaire générale de la Convention de Berne, Iva Obretenova. La rencontre pourrait se conclure par l'adoption d'une déclaration commune susceptible de servir de tremplin à une évolution significative du dossier.
Par la suite, des visites de terrain auront lieu par une délégation de députés européens de la commission environnement, sous la conduite de Michel Dantin et de José Bové. Elles se dérouleront durant trois journées, du 11 au 13 juillet, entre la Savoie, les Hautes-Alpes et l'Isère. Elles viseront à illustrer les différents modes de prédation selon les territoires et les pratiques d'élevage, afin de faire toucher du doigt aux députés de la commission environnement les conséquences matérielles et sociétales du phénomène de prédation subi par les éleveurs.

QUINZE PROPOSITIONS SÉNATORIALES À PROPOS DU LOUP

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a adopté, le 17 avril, le rapport présenté par le sénateur de la Haute-Savoie, Cyril Pellevat, intitulé « Politique du loup : défendre un pastoralisme au service de la biodiversité ». Pointant l'existence d'un malaise croissant combinant une augmentation alarmante de la dépense publique (passée de 4 millions d'euros en 2006 à 26 millions en 2017) et une détresse toujours plus profonde du monde pastoral, le rapport considère que le plan loup pour la période 2018-2023 n'est qu'une réponse partielle et insuffisante aux problèmes. Il formule quinze propositions en faveur d'une approche ambitieuse et rénovée de la biodiversité et de nouveaux outils de gestion de la population des loups. Au nombre de celles-ci, l'obligation (au besoin, en l'inscrivant dans le Code de l'environnement) d'informer les élus locaux des données alimentées par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) sur le nombre de loups et leur localisation, la reconnaissance aux éleveurs d'un droit de légitime défense sur leurs troupeaux, la révision du système d'indemnisation des prédations (notamment en revenant sur la conditionnalité), ou encore endiguer l'expansion du loup en autorisant sur certains fronts de colonisation des prélèvements non déduits du plafond national annuel autorisé.
Retrouvez l'intégralité du rapport n° 433 (2017-2018) de Cyril Pellevat sur www.senat.fr

De gauche à droite : François Brottes, Marie-Noëlle Battistel, Louis Besson, Pierre Bretel, Michel Bouvard, Annie Genevard, Vincent Descœur et Martial Saddier.

LES ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION RÉFLÉCHISSENT SUR SON AVENIR

À l'initiative de la présidente, Marie-Noëlle Battistel, et de la secrétaire générale, Annie Genevard, les anciens présidents de l'ANEM ont été invités à se réunir le 11 avril pour un déjeuner de travail afin de réfléchir ensemble aux perspectives d'avenir de l'Association. Près de la moitié d'entre eux ont pu répondre présent. En effet, la loi contre le cumul des mandats, les contrecoups des réformes territoriales successives de ces dernières années, la fin de la bipolarisation classique de l'échiquier politique, de même que la prochaine révision de la représentation nationale au Parlement questionnent en profondeur les modalités de fonctionnement de l'ANEM. Un consensus s'est dégagé autour de la table pour considérer que la gouvernance de l'Association devrait s'adapter, y compris en modifiant les statuts au besoin.

Les propositions de l'ANEM pour adapter le plan loup 2018-2023

La présidente de l'Association, Marie-Noëlle Battistel, a rencontré le 16 avril à Lyon le préfet de la région AuRA (Auvergne-Rhône-Alpes), coordonnateur en charge du plan loup, Stéphane Bouillon, afin de rappeler l'attachement des élus à la concertation sur ce dossier sensible et la nécessité de rétablir cette dernière sur des bases nouvelles qui garantissent un véritable espace de dialogue et de copilotage.

Marie-Noëlle Battistel est tout d'abord revenue sur les conditions contestables dans lesquelles le plan national d'actions sur le loup pour la période 2018-2023 et les activités d'élevage ont été élaborés et mis en œuvre, au prix d'une concertation difficile, empressée et en ordre dispersé…

MARIE-NOËLLE BATTISTEL : « Il est nécessaire, dès à présent, d'engager une réflexion sur le financement durable de la politique du loup. »

Regrettant la rupture du dialogue au sein du groupe d'information et d'échanges sur le loup, où chaque partie campe sur ses positions et reste sourde à celles des autres, elle a constaté que le plan ne satisfaisait pas plus les défenseurs du loup que les éleveurs ou les élus. En conséquence, elle s'est déclarée dubitative sur les résultats que le plan pourrait atteindre, la programmation d'un nombre de loups à l'horizon 2023 lui paraissant plus propice aux crispations qu'elle ne présente de réelle utilité. En effet, la population de loups en France enregistre une croissance continue et suffisamment dynamique pour ne pas susciter d'inquiétudes quant à l'éventualité d'une disparition à court ou moyen terme. Les préconisations des biologistes formulées lors de l'expertise scientifique collective quant à un effectif viable durable semblent, de ce point de vue, excessives en précaution et en total décalage avec la réalité du terrain et de ses acteurs réels.

Convaincue que le dossier doit être géré avec pragmatisme en s'appuyant sur un portage collectif, elle a donc plaidé auprès du préfet coordonnateur pour le rétablissement au plus vite d'une concertation réelle et efficace. Et ce d'autant plus vite qu'une nouvelle réunion du groupe d'information et d'échanges est programmée en mai afin de débattre de l'actualisation des chiffres du décompte de loups et du nombre de retraits autorisables pour 2018.

Marie-Noëlle Battistel a enfin rappelé la demande essentielle des élus de la montagne pour engager une réflexion sur le financement durable de la politique du loup. Son coût progresse d'environ un million d'euros chaque année et se répartit entre l'indemnisation des prédations (3 millions d'euros à la charge du ministère de la Transition écologique et solidaire) et l'aide aux moyens de protection des troupeaux (23 millions cofinancés par la PAC et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation). Il n'est pas équitable que l'essentiel de ces coûts pèse sur les dépenses agricoles…

En retour, le préfet coordonnateur a insisté sur certaines avancées, selon lui notables, du nouveau plan, telles que l'inscription de 10 % de prélèvements autorisés sur la population totale de loups (voire 12 % sous conditions), et la possibilité pour l'éleveur d'exercer de façon permanente le tir de défense simple pour protéger son troupeau, que le nombre maximal de retraits soit atteint ou pas. Il a également assuré que le versement des aides à la protection des troupeaux et l'indemnisation des prédations perdureraient, de même que les brigades loup qui interviennent en appui sur les zones les plus difficiles (les 5 % du territoire où se concentrent 60 % des attaques).

Il s'est par ailleurs déclaré attentif et intéressé sur chacun des points évoqués par la présidente, dont plusieurs lui ont paru constructifs et de bon sens, et s'est engagé à les tester dès que possible.

L'ÉLUE DU MOIS

PASCALE BOYER : L'EXERCICE DES MANDATS EN MIROIR

ASSEMBLÉE NATIONALE

Établie dans les Hautes-Alpes depuis une vingtaine d'années et membre du Comité directeur depuis octobre 2017, Pascale Boyer a d'abord exercé le militantisme et le volontariat avant d'être élue, à un peu plus d'une année d'intervalle, conseillère départementale du canton de Gap-1 (en janvier 2016, en binôme avec Guy Blanc), puis députée de la 1re circonscription de son département (en juin 2017). Membre du Conseil national de la montagne, en tant que représentante de l'Assemblée nationale, elle est également suppléante pour la même représentation au comité de massif des Alpes.

Elle mène de front ses deux mandats, de conseillère départementale et de députée, en les alimentant réciproquement. Ainsi, c'est sans doute en raison de son statut de députée qu'elle a pu annoncer l'intention de l'État d'accorder 30 millions d'euros aux investissements en faveur du très haut débit (THD). C'est également son expérience de parlementaire qui l'a conduite à ne pas voter la délibération du conseil départemental en faveur du maintien de la limitation de vitesse à 90 km/h, considérant qu'elle serait vouée à l'annulation, cette question ne relevant pas de la compétence départementale. Par contre, très investie dans le débat sur la réforme ferroviaire à l'Assemblée, où elle est membre de la commission des affaires économiques, et redoutant la fermeture de lignes secondaires en montagne, elle défend l'idée de procéder à une évaluation sociologique des lignes menacées de fermeture, et a présenté un amendement habilitant l'Arafer(1) à exercer sa médiation en cas de divergences entre régions sur le maintien en exercice de tronçons interrégionaux.

Également très concernée par le dossier du loup, elle fait partie des dix députés qui ont été reçus par le Premier ministre, Édouard Philippe, pour contester l'objectif de 500 loups à l'horizon 2023 et la conditionnalité des aides à la protection des troupeaux.

(1) Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières.

Les réunions départementales font étape dans le Jura

Annie Genevard, secrétaire générale de l'ANEM, a animé deux réunions le 5 avril dans les départements du Doubs (dont elle est députée) et du Jura qui ont réuni environ une centaine d'élus du massif du Jura.

La réunion de Bief-du-Fourg (ci-dessus) et celle de Pontarlier (à gauche) ont été l'occasion d'échanges directs et enrichissants sur les dossiers qui font l'actualité des collectivités de montagne.

La première réunion s'est déroulée à Pontarlier en présence de Philippe Alpy, vice-président du département du Doubs, Jean-Marie Binetruy, président de la communauté de communes du Val de Morteau, Liliane Lucchesi, conseillère régionale, et de Patrick Genre, maire de Pontarlier. La deuxième réunissait, à Bief-du-Fourg, Clément Pernot, président du Jura et de la communauté de communes, Michel Bourgeois, maire d'Entre-deux-Monts, et de Claude Parent, maire de Bief-du-Fourg. Au cours de ces deux réunions, l'Acte II de la loi montagne, le transfert de la compétence eau, la transition numérique, l'accès aux services publics, l'agriculture, les finances – notamment à travers le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – et la place et l'avenir de la ruralité ont été les principaux sujets abordés. Clément Pernod a affirmé que l'ANEM avait été depuis très longtemps et demeure le premier bastion de résistance de la ruralité et des territoires.

ANDRÉ GAYMARD NOUS A QUITTÉS

Membre de longue date du Comité directeur et maire de Comps-sur-Artuby, André Gaymard s'est éteint le 16 avril à l'âge de 80 ans des suites d'une longue maladie qu'il a vaillamment combattue jusqu'au bout tout en continuant à exercer avec courage et abnégation ses fonctions d'élu.

Sa longévité au poste de maire, durant 35 ans, à la tête de sa commune de 378 habitants dans le Haut Var le rendait représentatif d'une génération d'élus empreints de leur territoire, défenseurs au quotidien d'une ruralité vivante et investis corps et âme pour leur collectivité. Il était d'ailleurs représentant des communes de montagne au sein de l'Association départementale des maires du département du Var.

Il était aussi très impliqué dans la gestion du Parc naturel régional du Verdon dont il fut président, avec le souci de permettre la fréquentation de ses gorges réputées à un public le plus large possible en le sensibilisant au respect de la nature et en veillant à l'installation d'équipements d'accueil adéquats. Un de ses deniers combats aura été d'obtenir de l'opérateur Orange la réparation de ses installations implantées sur le mont Lachens, à la suite de plus d'un mois de coupures de la couverture dans la commune en téléphonie mobile et en connexion Internet.

Le Comité directeur de l'ANEM ainsi que toute la rédaction de *PLM* présentent à ses proches leurs condoléances les plus attristées.

COMITÉ DIRECTEUR

École, eau, prédateurs, loi Elan…

Les nombreux dossiers de l'actualité ont alimenté l'essentiel des débats de la réunion du Comité directeur qui s'est déroulée le 12 avril à l'Assemblée nationale.

L'école en montagne a été le premier sujet d'échanges à la suite du compte rendu fait par la secrétaire générale, Annie Genevard, de l'audience accordée par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, le 21 mars. L'évocation de plusieurs exemples de terrain a fait ressortir que la bonne application des conventions ruralité dépendait pour partie de la sensibilité, très diverse d'une académie à l'autre, des directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN) sur la question, mais aussi que la pratique de suppression des classes uniques perdure.

L'avancement de la loi sur le transfert de la compétence eau a également été abordé, dans la perspective de son passage en commission mixte paritaire. Les parlementaires présents ont fait part de leur volonté de défendre le maintien de l'éligibilité des communes qui conservent la compétence aux financements des agences de l'eau.

S'agissant de l'introduction de deux nouvelles ourses dans les Pyrénées-Atlantiques annoncée le 26 mars par le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, le Comité directeur a souhaité que l'Association exige l'extension de la concertation promise à l'ensemble du massif.

En ce qui concerne la loi Elan, il a été décidé de centraliser les propositions d'amendement qui pourraient être jointes à ceux déjà en préparation, notamment une adaptation du principe de construction en continuité pour faciliter la mise en place de pylônes destinés à la transmission de la téléphonie et de l'Internet mobiles.

EDF 552 081 317 RCS PARIS, 75008 Paris – Crédit photo : Franck Oddoux

TOUTE L'ÉNERGIE DE L'EAU, NOUS LA PARTAGEONS AVEC VOUS !

L'eau est la première énergie renouvelable. En France, c'est 12 % du mix énergétique d'EDF, produit par plus de 600 barrages. Nous privilégions, avec l'ensemble des acteurs locaux, le développement des territoires en garantissant une énergie sûre et compétitive.

Plus d'informations sur edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Barrage de Sainte-Croix